



Traité Chabbath

Michna 2 - Chapitre 6

לא יצא האיש בסנדל המסומר, ולא ביחיד בזמן שאין ברגלו מכיה, ולא בתפילה, ולא בקמיע בזמן שאין מומחה, ולא בשריון, ולא בקסדה, ולא במגפיים. ואם יצא, אינו חייב חטא ת

Un homme ne sortira pas [dans le Domaine Public] avec des sandales à clous, ni avec une seule [chaussure], lorsqu'il n'a pas de blessure au pied, ni avec des tefilin, ni avec un kamia, lorsqu'il ne provient pas d'un expert, ni avec une cuirasse, ni avec un casque, ni avec des jambières. Et s'il est sorti ainsi [ainsi], il n'est pas redevable d'un Qorban 'Hataf.



1 Histoire pour Chabbath, Tome 1 (Binyamin Benhamou)

Les plus passionnantes histoires racontées par Binyamin Benhamou, enfin en livre !

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions